



## AVANT PROJET COMPLEXE IME / SESSAD LES CHENES

Le projet du complexe les Chênes propose une évolution de son offre de service par le rapprochement des deux IME et des deux SESSAD au moment de la réalisation du nouveau projet associatif et du renouvellement du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens dans les domaines stratégiques suivants:

- **Prendre en compte la personne dans un contexte de forte évolution des politiques sociales,**
- **L'adaptation de l'association et de ses structures,**
- **Poursuivre la recherche d'efficience de ses actions par la démarche qualité,**

Notre projet de regroupement de ces deux établissements est une étape intermédiaire d'un projet plus ambitieux. Il doit mettre l'accent sur la coordination et la coopération des acteurs du complexe et du territoire ce qui implique une connaissance fine de notre environnement et des politiques sociales.

Dans un premier temps, il s'agit de s'appuyer sur l'ensemble des ressources présentes dans notre organisation et de les fédérer afin de les optimiser. Nous devons imaginer et mettre en œuvre des modes de fonctionnement plus souples qui laissent la place aux initiatives et à l'innovation. Il confirme les actions déjà entreprises dans le cadre de notre complexe.

Nouvel outil de management, ce projet appelle à la polyvalence et nous permet d'organiser davantage de flexibilité et de mobilité des compétences. Optimiser les ressources en matière de formation des personnels permettra de proposer aux enfants des réponses davantage diversifiées grâce à un panel d'activités et de compétences élargies. La logistique et les moyens généraux sont optimisés grâce à une organisation centralisée et planifiée. Sur le plan financier, il nous autorise une vision plus globale de nos activités, une plus grande facilité de gestion, ainsi qu'une meilleure répartition des dépenses. Une gestion par projet est possible, elle favorise la cohérence dans l'équilibre des dépenses.

Coordonné plus efficacement par un encadrement de proximité, notre système d'information pourra lui aussi bénéficier de cette organisation et notre gestion des ressources humaines en sera facilitée.

La réponse aux besoins des enfants/adolescents/jeunes majeurs/jeunes adultes en aménagement CRETON sera plus adaptée à leurs besoins spécifiques ainsi qu'aux moments clés de leur vie. Cette réponse sera favorisée par une dynamique de parcours fluide et d'offre de services plus étendue.

Un pôle pédagogique pluri professionnel aura pour mission de travailler en lien étroit avec l'éducation nationale, le milieu protégé et le milieu ordinaire.

Un pôle santé et soin proposera une approche et un suivi thérapeutique des jeunes accueillis quel que soit leur âge. Une éducation à la santé leur sera prodiguée.

Un pôle éducatif aura pour mission de conduire les projets personnalisés d'accompagnements. Il s'appuiera sur une collaboration étroite avec les différents professionnels du complexe et des différents partenaires (service de pédopsychiatrie, services sociaux, services d'accompagnements, éducation nationale etc.).

## **1. Les autorisations de fonctionnement**

**Les IME** : selon les autorisations de fonctionnement du 24 octobre 2016 (IME les Chênes) et du 23 janvier 2017 (IME Le mont Boron) délivrées par le directeur général de l'ARS, ces deux établissements figurent au fichier national des établissements et services et fournissent des prestations en matière :

- D'éducation générale et soins spécialisés enfants handicapés.
- Déficiences intellectuelles avec retard moyen et troubles associés.
- Troubles envahissants du développement ou autisme.

**Les SESSAD** : selon les autorisations de fonctionnement des deux **SESSAD** délivrées par le directeur général de l'ARS du 23 janvier 2017, ces deux services figurant au fichier national des établissements sanitaires et sociaux délivrent des : « Prestations en milieu ordinaire : acquisition, autonomie, intégration scolaire d'enfants handicapés ».

Pour les deux SESSAD, les arrêtés d'habilitation n'indiquent pas de répartition des enfants par pathologie. Seule indication : « Deux fois 30 places pour déficients intellectuels âgés de 2 à 20 ans (sans autre indication) ».

## **2. La répartition actuelle des effectifs par pathologie**

### **IME Les Chênes :**

- **SEES** 33 enfants de 3 à 16 ans dont 23 TED ou autisme et 10 enfants déficients intellectuels avec retard moyen et/ou profond.
- **SIPFP** 33 adolescents et jeunes adultes de 16 à 20 ans dont 23 TED ou autisme et 10 déficients intellectuels avec retard moyen (12 jeunes à la villa Matisse, 14 à la Villa les Lucioles et 7 à l'IME Les Chênes).

## IME le Mont Boron :

- SEES 18 enfants avec retard mental moyen.

## SESSAD 1 et SESSAD 2 :

Pour les deux SESSAD, les arrêtés d'habilitation n'indiquent pas de répartition des enfants par pathologie. Seule indication : Deux fois 30 places pour déficients intellectuels âgés de 2 à 20 ans (sans autre indication).

### 3. La répartition projetée par pathologie

➔ **SEES**: 51 enfants et adolescents de 3 à 16 ans, dont 23 atteints de troubles envahissants du développement et 28 atteints de déficience intellectuelle avec retard moyen ou profond (43 à l'IME les Chênes et 18 à l'IME Le Mont Boron).

➔ **SIPFP**: 33 adolescents et jeunes adultes de 16 à 20 ans, dont 23 atteints de troubles envahissants ou d'autisme et 10 atteints de déficience intellectuelle avec retard moyen.

➔ **SESSAD** : 60 places dont 30 pour enfants et adolescents, déficients intellectuels, âgés de 2 à 20 ans résidant à l'est du département et 30 pour enfants et adolescents, déficients intellectuels âgés de 2 à 20 ans résidents à l'ouest du département.

### 4. Les orientations du projet

Ainsi, l'évolution législative et l'évolution sociétale marquent la place du sujet, qui passe de l'utilisateur assujéti à l'utilisateur sujet. Il devient acteur de son projet de vie. Ce changement de paradigme dans la prise en compte par les professionnels de la personne en situation de handicap en tant que sujet est induit par des textes phares et une nouvelle donne sociétale que nous pouvons décliner comme suit :

- **Affirmer le droit des usagers (cf. les 7 outils définis par la loi 2002-2 du 2 janvier 2002)**
- **Diversifier l'offre de service.**
- **Personnaliser l'offre de service**
- **Optimiser la coordination des acteurs.**
- **Avoir une exigence de résultat et de qualité.**
- **Désinstitutionnaliser chaque fois que possible.**
- **Mutualiser les ressources.**
- **Redéfinir les compétences en fonction des besoins de l'utilisateur.**

Dans ce contexte, notre mission consiste à favoriser le développement de la personnalité de chaque enfant adolescent ou jeune majeur, lui dispenser des apprentissages scolaires et de formation professionnelle en fonction de ses capacités et l'accompagner le plus possible vers une autonomie afin de lui permettre une inclusion sociale la plus complète possible.

Cette mission se décline par la réalisation d'un projet personnalisé de scolarisation pris en compte dans le projet personnalisé d'accompagnement. Des objectifs et des moyens

éducatifs, pédagogiques, et de soins sont définis, construits et évalués conjointement, par l'enfant et ses représentants légaux avec l'aide de l'équipe pluridisciplinaire. Ils doivent nous permettre de développer une collaboration plus active (partenariats, réseaux) avec les interlocuteurs concernés (famille, école, enseignant référent handicap, psychologue scolaire, secteur médico social...). Dans ce contexte, le rôle d'un ESMS sera d'apporter à l'environnement les ressources nécessaires pour que le parcours de la personne handicapée se déroule dans les meilleures conditions et ce, en conformité avec les trois axes du projet de réforme de la tarification des ESMS SERAFIN PH (services et établissements : réforme pour une adéquation des financements aux parcours des personnes handicapées). : Soins-Autonomie-Participation.

Ainsi, l'accompagnement des enfants par les équipes pluridisciplinaires a pour vocation l'assistance à l'expression des besoins de la personne en fonction de ces trois axes (Soins-Autonomie-Participation) et ce, dès l'élaboration du projet personnalisé d'accompagnement. L'action des professionnels s'inscrit dans une logique de parcours pour permettre aux enfants, aux adolescents et aux jeunes majeurs leur inclusion et leur participation à la vie en société. C'est à partir des attentes et des besoins de l'enfant ou adolescent et de ses représentants légaux que se construit l'ossature du projet d'établissement.



## 5. Les fondements de notre accompagnement

L'enfant, l'adolescent ou le jeune adulte est appréhendé dans sa globalité en tant que « sujet ». Notre accompagnement ne vise pas seulement la rémission des symptômes ni la recherche seule du développement de ses capacités et de ses compétences mais considère la personne

dans son intégralité. Son accompagnement favorise l'émergence et l'épanouissement de toutes ses potentialités à l'aide d'actes éducatifs, pédagogiques, thérapeutiques et des différentes méthodes d'aide à la communication.

Les méthodes recommandées par l'ANESM dans le cadre de l'approche de l'autisme sont mises en application dans le projet personnalisé d'accompagnement et dans la conduite d'activités spécifiques au quotidien.

Tous les professionnels (éducatifs, rééducatifs, médicaux, paramédicaux, services généraux, agents d'entretien, administratif, etc.) travaillant d'une manière ou d'une autre autour de la situation des jeunes sont concernés par l'élaboration et la mise en œuvre des projets personnalisés. Leurs analyses et propositions sont alors prises en compte en considérant le parcours du sujet pour construire avec lui et ses parents son projet personnalisé d'accompagnement. L'action de l'ensemble des professionnels crée une cohérence contenante.

Un éducateur coordonnateur accompagne l'enfant ou l'adolescent dans le respect de son projet.

Son emploi du temps est déterminé en fonction des objectifs du projet dont le suivi et l'évaluation sont effectués régulièrement.

## 6. Des objectifs spécifiques

En tenant compte des recommandations de bonnes pratiques professionnelles et à partir du « GEVASCO » (grille de référence et support au parcours de scolarisation) l'équipe pluridisciplinaire contribue à la réalisation des objectifs du projet. Une grille d'observation et d'évolution permet son élaboration et l'ajustement des interventions.

**Ces objectifs sont répartis en six chapitres :**

- **L'autonomie** qui s'acquiert dans les actes de la vie quotidienne par un apprentissage lié à l'alimentation, l'hygiène, l'habillement, les déplacements, la citoyenneté. Il s'agit d'amener l'enfant, l'adolescent ou le jeune adulte à être en capacité de faire pour lui et par lui-même.

- **La communication** est inhérente à la vie humaine car pour la réalisation de toute chose, à chaque instant, chaque jour, les êtres humains doivent communiquer. Les individus ne peuvent fonctionner sans la communication, pas plus que les groupes. Les professionnels du complexe s'appliquent à diversifier les outils de communication : verbale et non verbale, langage oral et langage écrit, les signes, les gestes... Ils sollicitent l'individu à se faire comprendre à savoir exprimer des préférences, faire des choix et parvenir à exprimer des ressentis.

- **La compréhension** désigne un ensemble d'activités cognitives qui s'appliquent à une phrase, à un discours, un texte ou une situation et en construisent la signification. Cette compréhension passe par plusieurs niveaux de complexité que l'enfant ou l'adolescent doit acquérir par la fréquentation d'ateliers et d'activités spécifiques menées en coordination avec le projet de scolarisation et le projet personnalisé.

- **La motricité:** L'éducation, la rééducation motrice et psychomotrice qui lui sont proposées permettent à la personne porteuse de handicap de développer au mieux ses capacités.

- **La perception** repose habituellement sur des informations délivrées par les sens et est aussi liée aux mécanismes de cognition. Le sujet fait l'expérience d'objets ou de propriétés présents dans son environnement. Par des approches sensorielles diverses, le travail des professionnels favorise le développement de la personne.

- **Les habiletés sociales** sont des attitudes et des comportements qui permettent d'entrer en contact avec les autres, qui aident à s'adapter à des situations variées.

## 7. La promotion de la bientraitance et la prévention de la maltraitance

La démarche de bientraitance se réfère à la démarche d'amélioration continue de la qualité et aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles (ANESM) qui définissent la posture professionnelle de bientraitance comme «une manière d'être, d'agir et de dire, soucieuse de l'autre, réactive à ses besoins et à ses demandes, respectueuse de ses choix et de ses refus ».

La bientraitance qui est une démarche volontariste, situe les intentions et les actes des professionnels dans un horizon d'amélioration continue des pratiques.

Il s'agit, pour l'équipe, d'une démarche continue d'adaptation à la situation de l'enfant où il est question de rechercher en permanence la réponse la mieux adaptée à un besoin identifié.

Cette démarche implique, une culture du respect de la personne, de son histoire, de sa dignité et de sa singularité. Elle implique aussi un savoir être professionnel qui ne peut se résumer à une série d'actes posés, mais à un questionnement permanent sur sa pratique professionnelle et à sa capacité à la modifier en fonction de l'évolution et des choix des personnes accompagnées.

La prévention de la maltraitance quant à elle s'organise par une communication transversale au sein des équipes qui doivent identifier les risques et les facteurs qui favorisent son émergence.

Plusieurs outils sont à leur disposition :

- **La formation.**
- **Le protocole d'information préoccupante** destinée à l'ADRET ou au Procureur de la République.
- **La procédure de signalement** interne au complexe.
- **La tenue d'un registre des évènements indésirables.**
- **La commission de veille pour la promotion de la bientraitance et la prévention de la maltraitance.**
- **La recherche de solutions alternatives par prévention.**

## 8. La démarche continue d'amélioration de la qualité

L'association s'est dotée d'un département qualité qui garantit et structure la démarche d'amélioration continue de la qualité. Les directeurs en sont les garants. Ils sont assistés d'un référent qualité. Au complexe Les chênes, un comité de pilotage est chargé de suivre le plan d'actions qui découle des évaluations externe et interne et du troisième plan autisme.

Le comité de pilotage est constitué d'animateurs qualité issus de chacune des équipes du complexe. Ils sont chargés de relayer auprès des autres professionnels les actions envisagées et de solliciter leur avis, avant leur mise en œuvre. Le directeur valide toujours la faisabilité des actions correctrices.

## 9. L'organisation du complexe

Le complexe tend vers un fonctionnement de type « plateforme de services », tant pour les plus jeunes que pour les plus âgés bénéficiant de **l'amendement CRETON**.

- **Une Section d'Education et d'Enseignement Spécialisé** (SEES) destinée aux enfants âgés de 3 à 16 ans dispense les apprentissages scolaires, favorise le développement de la personnalité et la socialisation des enfants (code de l'action social).

La pratique éducative s'appuie sur des méthodes actives qui impliquent l'enfant par des exercices ou des mises en situation car : « les acquisitions ne se font pas comme l'on croit parfois, par l'étude des règles et des lois, mais par l'expérience » (Freinet).

L'accueil est adapté aux besoins, au rythme et aux problématiques spécifiques de chaque enfant. En fonction de l'âge et des pathologies le temps et les modalités d'accueil varient. Un sas aménagé (en lieu cocooning) est à disposition ainsi qu'un lieu d'accueil individualisé et un lieu d'accueil en groupe. Une unité 1 propose un accueil plus spécifique répondant au rythme des enfants les plus jeunes et vise **l'apaisement**.

**La SEES est structurée en quatre unités :**

- **Une unité de dix enfants âgés de 5 à 9 ans**, c'est un lieu d'accueil sécurisant pour les plus jeunes et les plus en difficulté. Les objectifs qui y sont développés favorisent le bien être tout en permettant à chaque enfant d'évoluer à son rythme. C'est un lieu où les perceptions, les sensations et les émotions sont stimulées en proposant des environnements spécifiques. Stimulation de la mémoire, de la motricité, de la communication, des échanges.

- **Deux unités de treize et quatorze préadolescents âgés de 9 à 14 ans** où l'inclusion et la scolarité y sont particulièrement travaillées.

- **Une unité de quatorze adolescents âgés de 14 à 16 ans**, unité passerelle entre la SEES et la SIPFP.

- **Une Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle** (SIPFP) destinée aux adolescents âgés de 16 à 20 ans. L'accueil est adapté aux besoins et problématiques de chaque jeune et s'organise au sein de trois unités :

- **Une unité** de onze adolescents pour les derniers arrivés a pour objectif d'effectuer une fine évaluation des compétences et des besoins de l'adolescent, et de lui apporter des repères sécurisants et adaptés.
- **Une unité** de onze adolescents et jeunes adultes regroupe les jeunes ayant un rythme de vie plus lent nécessitant un accompagnement orienté sur le bien-être et le soin thérapeutique. Cette unité propose des apprentissages de savoir-faire simples, de savoir être et de savoir vivre en collectivité.
- **Une unité** de onze jeunes adultes ayant des compétences pour un apprentissage continu et renforcé dans les champs préprofessionnels et professionnels. Cette unité prépare à une insertion professionnelle en milieu ordinaire ou en milieu protégé. Elle propose un enseignement théorique et des expériences pratiques.

- **Le Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile** (SESSAD) organise un accompagnement des enfants et des adolescents en milieu ordinaire de vie. Il assure, en lien avec les familles, un soutien à l'inclusion scolaire et sociale et aide à l'acquisition de l'autonomie. Il propose un accompagnement dans les champs social, éducatif et thérapeutique.

## **10. Conclusion et perspective**

L'enfant, l'adolescent le jeune majeur sont au centre de notre dispositif : « complexe les chênes ». Il tend vers une organisation en plateforme de services. Déjà, des moyens sont mutualisés, des activités sont organisées de manière transversale permettant aux professionnels de construire des parcours au plus près des intérêts de chaque enfant. Des compétences sont partagées et mobiles (copil qualité, mise en place d'activités communes aux deux établissements et aux deux SESSAD, mutualisation des services d'entretien, des transports...). Cette approche est en cohérence avec le projet associatif. Elle doit pouvoir s'étendre à l'ensemble des IME et des SESSAD de l'association. De plus dans ce contexte, des activités communes sont également envisagées avec le secteur adulte (travailleurs d'ESAT et jeunes de la SIPFP), comme par exemple la mise en place d'une activité de recyclage des papiers, activité dans laquelle l'IME les Chênes s'est déjà distingué.

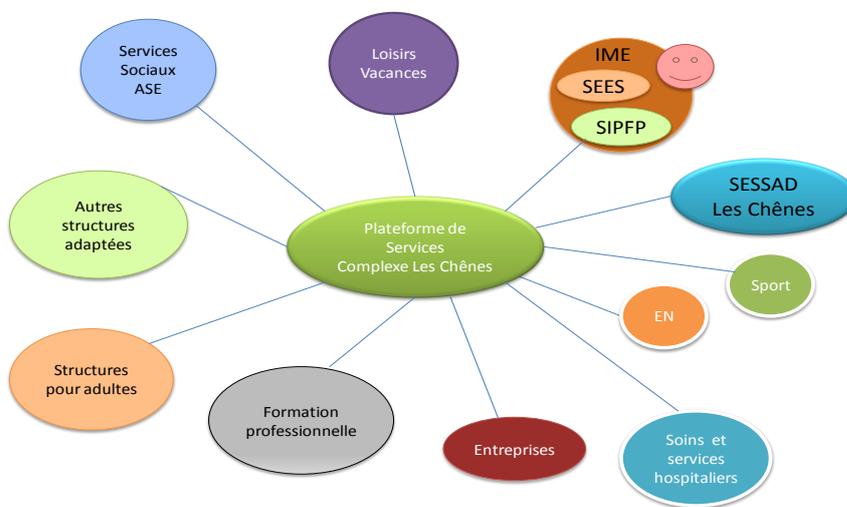
La mise en œuvre concrète du projet de complexe passe par le rapprochement immobilier des différentes structures qui le composent. Actuellement les enfants accueillis en SEES sont répartis sur deux structures, les enfants accueillis par la SIPFP sont répartis sur trois et ceux du SESSAD sur deux services, ce qui multiplie les déplacements des professionnels et rend difficile l'harmonisation de leurs interventions pour la mise en œuvre de projets transversaux. Ce rapprochement permettra d'organiser plus facilement le parcours des enfants à l'intérieur du complexe.

Les réflexions qui ont été menées jusqu'à présent sans se préoccuper des possibilités architecturales et financières du complexe, aboutissent au regroupement des enfants de la SEES sur un même lieu, ainsi qu'au rapprochement de tous des adolescents et jeunes majeurs de la SIPFP. Il en est de même pour les deux équipes du SESSAD.

La finalisation du projet associatif et les enjeux qui lui sont liés, la conclusion du prochain contrat pluri annuel d'objectifs et de moyens, l'évolution des politiques sociales en matière

d'inclusion des personnes en situation de handicap notamment celle liée aux exigences de rigueur de gestion sont autant d'éléments qui viennent temporiser le développement et la mise en œuvre du projet du complexe. Si de fait, des incertitudes persistent quant à la dimension du projet de complexe, il n'en demeure pas moins que nous devons en tant que professionnels savoir intégrer et prendre en compte les évolutions de notre secteur et de la société. En clair cela veut dire à minima accepter le changement, au mieux l'anticiper et cela même si beaucoup de choses sont déjà inscrites.

La prochaine étape est donc de finaliser la rédaction du projet du complexe, chose qui n'a pas été aisée jusqu'à présent compte tenu des incertitudes évoquées plus haut. Néanmoins, pour avancer, nous devons assumer ces incertitudes en posant les bases de notre projet dans cet écrit. Ces bases construites à partir de nos savoirs faire, doivent nous permettre de projeter une organisation suffisamment souple pour faciliter notre adaptation permanente aux évolutions de notre secteur et pour le bien-être des enfants que nous accueillons




---

#### Prochaines étapes :

- Conclusion du CPOM.
- Travail sur les fiches du CPOM pour intégration des attendus dans le projet de complexe.
- Rédaction du projet de complexe et des fiches actions qui lui sont liées.
- Présentation du projet au Conseil de la vie sociale et au Président et au conseil d'administration pour validation.
- Projet validé : étude du projet architectural.
- Cadrage : analyse et définition des besoins de fonctionnement.
- Etude de faisabilité : étude du foncier, prise en compte des contraintes réglementaires et administratives ainsi que du plan d'urbanisme.
- Définition d'un programme : surfaces, fonctions, traitements, solutions constructives, niveau des prestations.
- Estimation économique et plan de financement, sélection d'un maître d'œuvre.